

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 octobre 2009

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 55/Date de la convocation : 5 octobre 2009/Présents avec pouvoir de vote : 48

Ailleux : Jean-Marie JOLIVEAU, Jean-Marie MULTEAU,

Arthun : Josiane BALDINI, André GIRARD,

Boën : Lucien MOULLIER, Bernard CHAPELON, Fabrice DECHAVANNE, Marcel FAYON, Laurent GOURGAUD, Christine JORDAN, Thierry LEMAITRE, Christian MASSACRIER, Linda MOLLON, Myriam MULLER (suppléante),

Bussy-Albieux : Bernard VIAL, Georgette LEFEBVRE, Sylvie SOUCHON (suppléante sans pouvoir de vote)

Cezay : Hubert COUDOUR, Claude CHARRET, Cédric SOUCHON (suppléant sans pouvoir de vote)

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY,

Leigneux : Bernard MIOCHE, Georgette MURAT,

L'Hôpital sous Rochefort : Jacky THEVENET,

Marcilly le Château : Marie-Hélène BRIAT, Thierry GOUBY, Noël MARCOUX, Claire CHAZELLE, Jacques ZANTEDESCHI (suppléant),

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Jean-Baptiste RICHARD, Dominique ROCHE, Stéphanie MASSACRIER (suppléante sans pouvoir de vote),

Montverdu : Didier LAFOND, Marcel POMMIER,

Sail sous Couzan : Ludovic BUISSON, Jean-Paul COMBE, Christian PESSÉLON, Christine DAVAL (suppléante),

Saint Etienne Le Molard : Pierre CHOSSONNERY, Robert BOURRAT,

Saint Laurent-Rochefort : Gilles THOMAS, Christian RODAMEL, André REYNAUD (suppléant sans pouvoir de vote)

Saint Sixte : Alexandra GROS, Philippe ROLLAND,

Sainte Agathe la Bouteresse : Pierre DREVET, Nicole PARDON, André ROUSSON,

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY,

Trelins : Michel CELLIER, René COUTURIER.

Excusés : Daniel LATUILE (Ailleux), Catherine DONJON, Hubert MARCOUX (L'Hôpital sous Rochefort), Claire CHAZELLE (Marcilly le Château), Ghislain BOUVIER (Sail sous Couzan), Jean-Luc VENET (St Etienne le Molard), Pascal BARRIER, Philippe ESSERTEL, Isabelle MACQUET (St Sixte), Liliane GUYOT, Mireille THOLLET (Ste Foy St Sulpice)

M. le Président ouvre la séance, remercie les personnes présentes, dont la presse et le conseil municipal de Bussy et donne la parole à M. le Maire de Bussy-Albieux. M. Bernard VIAL a le plaisir d'accueillir le conseil pour la première fois depuis les dernières élections dans sa commune, qu'il souhaite rapidement présenter aux délégués communautaires. Elle compte 460 habitants et s'étend sur 2000 ha. 23 fermes, dont 6 GAEC, y sont installées. Les dépenses d'entretien des chemins constituent un poste important et dans les investissements à venir, la 3ème tranche d'assainissement et le PLU sont les principaux. Il rappelle à tous la traditionnelle marche du Téléthon à Bussy Albieux et souhaite une bonne réunion aux délégués présents.

### 1. Approbation du compte-rendu de la séance du précédent conseil du 14 septembre 2009

Aucune observation n'étant formulée au compte-rendu joint à la convocation au présent conseil, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### 2. Projet de territoire

M. Bernard MIOCHE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, rappelle que la séance de conseil du 14 septembre dernier, en présence de Joël Galmiche, a permis la présentation des orientations et des pistes d'actions. Ces dernières ont été retravaillées en bureau du 7 octobre ; aussi, une nouvelle version du sommaire des pistes d'actions est-elle distribuée en séance. Elle comporte en effet quelques modifications par rapport à celle envoyée avec la convocation. M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président demande à l'assemblée si il y a des remarques ou des questions sur cette partie du document. Le projet politique qui avait été envoyé avec la convocation au précédent conseil n'a pas été modifié depuis.

Les documents distribués n'appelant aucune remarque, M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose alors de commenter l'organisation politique proposée. Là aussi, une version différente du schéma de synthèse est distribuée en séance, des modifications ayant depuis été apportées à celui envoyé avec la convocation. M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose d'ailleurs de rajouter sur ce schéma la commission d'appel d'offres, qui a été oubliée.

M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président précise que les intitulés des **groupes-projets** figurant sur le schéma ne sont que des exemples. Il explique donc à l'assemblée le fonctionnement qui est proposé. Chaque **commission** déterminera ses groupes-projets, ces derniers comprendront des élus mais pas seulement, et il n'y aura pas forcément un technicien de la communauté dans chacun. Chaque groupe-projet déléguera deux membres à la commission pour que le vice-président en charge de cette dernière puisse vérifier et suivre l'avancement des différentes actions.

La **commission transversale** de cohésion territoriale pourra se réunir très rapidement pour ne pas retarder les projets. Le **bureau** se voit confier un rôle d'analyse en termes de développement durable, qui nécessitera des formations, et confirmer dans son rôle de commission finances.

Il est proposé de constituer une **assemblée générale de pays**, qui permette un temps de rendu convivial, ouvert à la population et à l'ensemble des personnes qui auront travaillé dans les groupes projets.

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 octobre 2009

M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président demande si le mode de fonctionnement, tel que présenté et qui est détaillé dans la troisième partie du document, pages 80 à 83, appelle des inquiétudes, s'il est clair et compris.

Mmes LEFEBVRE et SOUCHON, de Bussy-Albieux, s'inquiètent du nombre important de sous-groupes et de la lourdeur que leur mise en place peut représenter, que ce soit avec des élus ou non.

En effet, M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président confirme que cela va donner du travail, mais qu'on ne peut pas vouloir réduire à trop peu de personnes la mise en oeuvre du projet de territoire. L'assemblée compte 55 délégués titulaires déjà mobilisés, il faut fournir un effort collectif et savoir ce que l'on veut. Une confiance mutuelle est nécessaire.

M. le Président précise qu'il y avait plus de groupes de travail sous le précédent mandat que dans le schéma actuellement proposé.

M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président propose qu'un groupe projet soit au moins constitué de 5 personnes ; il s'arrêtera une fois l'action terminée si la commission le décide (il n'y aura pas besoin de validation par le conseil communautaire).

M. Thierry GOUBY, Vice-Président, demande que soient précisés les différents niveaux de responsabilités et de prise de décision, en citant l'exemple du lieu d'implantation d'un projet.

En réponse, M. le 1<sup>er</sup> Vice-président, précise que selon les cas, en bonne intelligence, et au vu des fiches-actions, dont le contenu sera suffisamment précis, l'animateur du groupe projet rendra compte au niveau de la commission mais pas du conseil ni même du bureau. Un outil de suivi des actions sera mis en place, il permettra de suivre leur état d'avancement et sera mis à l'ordre du jour pour information au bureau comme au conseil. S'agissant du lieu d'implantation d'un projet, cette décision relève du conseil.

M. Lucien MOULLIER, Maire de Boën, regrettant d'avoir découvert ce schéma en bureau, trouve qu'il y a redondance dans les sous-groupes de la commission tourisme et culture et qu'il y aurait lieu de les réduire pour éviter de se noyer. Il remarque également au sein de la commission solidarité, le groupe projet mobilité et accessibilité et rappelle que l'accessibilité est un critère obligatoire et transversal. Au sein de la commission cadre de vie, le groupe projet définition des attentes intercommunales n'aurait pas lieu d'être, les groupes Programme Local de l'Habitat PLH et Plan Climat Energie Territorial PCET suffisant.

M. le Président rappelle que ces groupes projets ne sont que des exemples, le mode de fonctionnement ne sera pas soumis au vote ce soir.

Le Président rajoute que la commission intercommunale d'accessibilité a un caractère obligatoire, que la communauté de communes aurait déjà dû l'installer, que dans le cadre des sous-groupes, la mobilité et l'accessibilité regroupaient les notions d'accès à tout public (enfant, familles, personnes âgées...), à tous les services, aux offres de loisirs ...

M. MOULLIER constate donc qu'il y a des problèmes de vocabulaire à résoudre.

M. GOUBY, énumérant quelques-uns des groupes de travail, dont il a la responsabilité actuellement : grand pré, chemin de Cléontine, château de Goutelas, randonnée, office du tourisme, école de musique, système d'information... rappelle que ce sont des instances de réflexion, les décisions d'action relevant du conseil. Il s'interroge sur la planification dans le temps et sur la nécessité qu'il y a d'associer ce schéma de fonctionnement avec une programmation dans le temps pour représenter les charges de travail que cela occasionne. Il propose par ailleurs de considérer la commission intercommunale d'accessibilité comme une commission transversale.

M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président répond en effet qu'on ne fera que ce qu'on sera capable de faire, tant en moyens humains qu'en moyens financiers, mais qu'il va falloir se retrousser les manches.

M. Jean-Luc SOUZY, Vice-Président, souhaite que chaque délégué communautaire appartienne à un groupe-projet.

M. Pierre CHOSSONNERY, Maire de St Etienne le Molard, souhaite que l'on prenne garde à ne pas accorder trop d'importance aux mots ; c'est le travail qui va faire ses preuves, les commissions ont fonctionné jusqu'à présent et il faut avancer.

Mme Christine DAVAL, de Sail sous Couzan, souhaite savoir comment les personnes non élues vont être informées.

M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président répond que le projet politique et les pistes d'actions doivent d'abord être validés avant de pouvoir réunir les commissions, qui associeront ces personnes.

M. le Président rappelle en effet la validation préalable indispensable du conseil communautaire avant de constituer les groupes-projets.

M. GOUBY s'interroge sur le peu de réactions en séance sur les documents distribués et commentés ; il en déduit 2 hypothèses, soit on a très bien travaillé, soit cela exprime un problème d'implication des élus.

M. le 1<sup>er</sup> Vice-Président soumet au vote le projet politique et les pistes d'actions proposées, il propose un vote séparé, qui n'est pas demandé

Après délibération, le projet politique et les pistes d'actions sont adoptés par 47 voix pour et une abstention.

### **3. Résultats de la consultation (procédure adaptée) pour maîtrise d'œuvre plan de gestion du grand pré**

M. Thierry GOUBY, Vice-Président, rappelle la consultation lancée en date du 15 septembre dernier avec une remise des offres pour le 6 octobre. La commission d'appel d'offres réunie ce jour, au vu des critères de choix qui avaient été décidés, propose de retenir le bureau d'études POLLEN, par ailleurs moins-disant. Il est souhaité que les travaux puissent se terminer fin avril 2010, tout en ayant conscience des caprices possibles de la météo.

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 octobre 2009

Le taux de rémunération de POLLEN est de 9% sur une estimation de travaux à 90 000 euros HT, soit 8 100 € d'honoraires, auxquels il est proposé d'ajouter une option de digitalisation à 1 350 € HT et une mission d'entretien pour la première année de 1 250 € HT.

M. Lucien MOULLIER, Maire de Boën, s'inquiète aussi des caprices du Lignon, dont le lit varie, et demande si les lieux d'implantation des bornes peuvent être revus. Il demande aussi, si le traitement de l'île est inclus.

M. GOUBY répond en effet que cette contrainte a bien été intégrée dans la consultation, tout comme l'accessibilité du site aux personnes à mobilité réduite ; l'île ne revanche ne figure pas au plan de gestion initial, elle devra être intégrée dans un budget futur. Il s'agit d'une première étape pour aller plus loin. M. le Président confirme que le projet de passerelle est toujours en réflexion.

Après délibération, le conseil décide, à l'unanimité, de retenir le bureau d'études POLLEN pour une mission de maîtrise d'œuvre au taux de 9% avec l'option digitalisation à 1 350 € HT et la première année d'entretien à 1 250 € HT.

### **4. Modification par avenant des baux de location pour les ateliers partagés de Champbayard**

Mme Agnès TARIT, Vice-Présidente, informe l'assemblée qu'actuellement, le bail commercial des ateliers intègre une révision triennale du loyer selon l'Indice du Coût de la Construction de l'INSEE (ICC). Avec la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, un nouvel indice a été construit, il s'agit de l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC). Cet indice ILC n'est pas obligatoire mais constitue une alternative à l'ICC car il est moins élevé. En conséquence, pour les baux commerciaux en cours, et afin d'utiliser ce nouvel indice, il conviendra d'établir un nouvel avenant au bail commercial en cours avec les sociétés locataires.

Toutefois, à ce jour, les modalités précises de son application n'ont pas pu être confirmées : Mme la Vice-Présidente propose donc de reporter la décision à un prochain conseil.

### **5. Demande de subvention de la commune de Sail sous Couzan pour l'inauguration du site clunisien**

M. le Président présente ensuite à l'assemblée la demande qui a été formulée par la commune de Sail sous Couzan par courriers du 9 septembre puis du 5 octobre 2009, pour une aide exceptionnelle de la Communauté de communes à l'inauguration du site clunisien de l'église St André. M. le Président donne la parole à M. Ludovic Buisson, Maire de Sail, pour qu'il puisse présenter son dossier. M. Buisson précise donc à l'assemblée que l'église St André de Sail sous Couzan appartient au réseau des sites clunisiens, reconnu itinéraire culturel européen, par le Conseil de l'Europe. Ce site, la commune essaie de le faire vivre avec les associations locales, de l'animer. La commune avait dès lors l'obligation de marquer son adhésion à ce réseau par une journée inaugurale, voulue sobre et serrée en budget. Un panneau est imposé par le réseau et sera installé prochainement à l'entrée de la commune. Les retombées d'une adhésion à un tel réseau européen dépassent le territoire de la commune et confortent la volonté de développer la notoriété et l'attractivité du territoire, affirmée dans le projet de territoire. Cette demande de subvention à la Communauté de communes est exceptionnelle car l'inauguration revêtait un caractère exceptionnel. D'autres dossiers ont été déposés, mais sans succès ; la fédération des sites clunisiens n'apporte aucune aide financière. Une exposition a été prêtée par le Conseil Général de la Loire à l'intérieur de l'église. Christine Daval, en charge de ce dossier, précise que c'est par défaut de temps que la demande a été présentée si tardivement.

Mme Lefebvre rajoute que c'est en effet une chance pour notre territoire que d'avoir un site clunisien. M. le Président présente la proposition qui a été faite en bureau du 7 octobre dernier de participer à hauteur de 1000 € sur le coût final de la manifestation qui est de 2560 €. M. Hubert Coudour, Maire de Cezay, s'interroge sur le précédent que crée une telle demande, qui doit nécessairement avoir un rayonnement intercommunal. M. Marcel Pommier, de Montverdun, pense que si c'est justifié, il y aura d'autres demandes. M. le Président rappelle le garde-fou que constituent le bureau et le conseil dans l'examen des demandes. M. Jean-Luc Souzy, Vice-Président, rajoute que d'autres demandes sont examinées et traitées en réunion Président/Vice-Présidents.

M. le Président demande à l'assemblée si un vote à bulletin secret est souhaité.

M. le Maire de Sail sous Couzan précise que les délégués communautaires de sa commune ne prendront pas part au vote.

Après délibération et vote à main levée, la subvention exceptionnelle de 1000 € est accordée à la commune de Sail sous Couzan par 44 voix pour 4 abstentions. M. le Maire de Sail remercie l'assemblée et précise donc que ce sera la seule aide financière qui sera allouée à cette manifestation.

## **6. Questions diverses**

### **6.1. Commande de sacs jaunes**

M. Pierre DREVET, Vice-Président, rappelle le groupement de commande pour le marché des ordures ménagères et la collecte sélective avec la communauté d'agglomération Loire Forez, la communauté de communes de Feurs en Forez et la nôtre. Il rappelle également que dans le cadre du groupement de commande, la consultation portait sur la fourniture et la livraison de contenants de collecte, dont le lot - Sacs translucides jaunes avec un marché attribué à l'entreprise ICS et signé le 5 mars 2007.

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 octobre 2009

Après l'attribution du marché par le groupement de commande, chaque intercommunalité assure l'exécution et le règlement de son propre marché. Il convient donc de passer commande avec chaque entreprise pour les contenants de collecte.

M. le Vice-Président propose ainsi de passer commande de 200 000 sacs jaunes translucide à la société ICS Environnement pour un montant prévisionnel de 13 738,5 € HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, l'assemblée approuve la commande de 200 000 sac jaunes translucides pour la collecte des déchets ménagers recyclables.

### 6.2. Bacs de collecte

M. Pierre DREVET, Vice-Président propose dans ce même groupement de commande d'approuver de nouveaux prix de vente pour les bacs déchets ménagers recyclables ou non, afin de tenir compte de la révision des prix prévue au marché. Les tarifs avaient été votés en 2007.

bacs déchets ménagers non recyclables, fournis par la société Sulo

- bac 120 l (1 à 3 pers.) : de 19 € => 20 €
- bac 180 l (4 à 5 pers) : de 31 € => 33 €
- bac 240 l (6 pers et +) : de 31 € => 33€

bacs sélectifs, fournis par la société Plastic Omnium

- bac 120 l : 24 € => maintien
- bac 180 l : 32 € => maintien
- bac 240 l : 40 € => maintien
- bac 340 l : 57 € (nouveau tarif)

Une commande groupée sera transmise aux communes pour retour d'ici au 27/11/09.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, l'assemblée approuve les tarifs tel que présentés ci-dessus.

M. Pierre CHOSSONNERY demande que les administrés soient sensibilisés au coût de ces sacs jaunes, qui, bien que distribués gratuitement, représentent un coût pour la collectivité. M. Marcel POMMIER s'étonne qu'on ne privilégie pas plus les bacs jaunes. Ce à quoi, le Président précise que l'avantage du sac est d'être translucide et qu'il permet donc de voir le contenu de la collecte. Il y a encore des erreurs de tri ; dans le doute, il vaut mieux mettre dans les déchets ménagers non recyclables. Des guides du tri sont encore disponibles, M. Alain Corvi ambassadeur du tri a commencé la sensibilisation au porte à porte. M. le Président suggère que les services municipaux soient les premiers exemplaires.

### 6.3. Parc d'activités de Champbayard

M. Fabrice DECHAVANNE de Boën souhaite faire remarquer que pour lui, le parc d'activités souffre d'un problème de communication, il faudrait réfléchir à un autre panneau comportant par exemple le plan, les parcelles, le prix du m<sup>2</sup>...

M le Président précise qu'une commission y travaille, en prenant exemple des panneaux de la communauté d'agglomération Loire Forez même si nous ne sommes pas sur les mêmes volumes.

Avant de lever la séance, M. Président informe des prochaines dates de réunions connues : bureau 27 octobre et 24 novembre à 20h30, conseil 10 novembre à St Etienne le Molard à 20h30 et commission environnement 17 novembre à 18h30. Une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges et un conseil seront calés en décembre.

La séance est levée à 22h20.

M. Jean-Bernard ROCHE, Maire de Marcoux, informe l'assemblée que la commune recherche 15h de secrétariat.

M. Hubert COUDOUR, Maire de Cezay, souhaite obtenir des renseignements sur les arrêtés de mise en péril ; M. MOULLIER lui conseille d'appeler Mme Isabelle FAVIER-VERGNE, secrétaire générale de la commune de Boën.

M. Bernard VIAL invite toute l'assemblée au verre de l'amitié offert par sa commune